Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Secrétariat à la condition féminine

Rapport annuel 1998-1999

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat à la condition féminine

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-18196-8
ISSN 1206-0771

© Gouvernement du Québec

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice, Procureure générale et
ministre responsable de la Condition féminine
1200, Route de l'Église
9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée,

LÉA COUSINEAU

Québec, octobre 1999

100-04839/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice, Procureure générale et ministre responsable de la Condition féminine

LINDA GOUPIL

Québec, octobre 1999

Table des matières

Création 9

Mission 9

Ressources humaines et financières 10

Structure organisationnelle 11

Programme Condition féminine 12

Réalisations en 1998-1999 12

- Analyse, recherche et coordination gouvernementale **12**
- Activités externes **14**
- Communications **17**

Création

C'est en 1979 qu'est nommée la première ministre d'État à la Condition féminine et que le Secrétariat à la condition féminine est mis sur pied. À cette époque, le Secrétariat est rattaché au ministère du Conseil exécutif. En avril 1995, le Secrétariat est détaché de ce ministère pour relever directement de la ministre de la Sécurité du revenu et par la suite de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui sont successivement désignées ministres responsables de la Condition féminine. En décembre 1998, ce mandat est transmis à la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec.

Mission

La ministre responsable de la Condition féminine

Tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec partagent la responsabilité d'agir en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. C'est la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement, assume la cohérence des orientations et la coordination des interventions en cette matière. Elle veille également à ce que les lois, les règlements, les politiques et les programmes proposés par ses collègues prennent en compte les réalités, les aspirations et les intérêts différents des femmes et des hommes du Québec et tendent à favoriser l'égalité entre eux. Tant à l'étranger que sur la scène intergouvernementale canadienne, elle représente le gouvernement en ces matières.

Les orientations générales en matière de condition féminine sont définies dans *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* qui encadre l'action des ministères et organismes, elle-même consignée dans des programmes d'action triennaux.

Le Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine fournit à la ministre responsable de la Condition féminine l'expertise professionnelle ainsi que le soutien administratif et technique nécessaires à la réalisation de son mandat. Le Secrétariat produit des analyses et soumet des recommandations ou des propositions à la ministre sur des questions qui ont une incidence sur les conditions de vie des femmes. Ses activités portent sur des sujets aussi variés que la santé, le travail, le milieu de vie, le développement économique et social, l'éducation, la violence, la régionalisation et les droits des femmes.

Le travail de coordination du Secrétariat concerne essentiellement la mise en oeuvre de la politique gouvernementale et des engagements du Québec sur la scène internationale en matière de conditions de vie des femmes. Il s'effectue principalement de concert avec les réseaux central et régional des responsables de la condition féminine dans les ministères et les organismes de même que par la participation à différents groupes de travail interministériels sur des questions ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes.

Le réseau central

Le Secrétariat à la condition féminine soutient et coordonne un réseau de responsables du dossier de la condition féminine dans plus de trente ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces personnes, désignées par les autorités de leur ministère ou organisme, assurent la liaison entre leur organisation et le Secrétariat. L'essentiel de leur travail consiste à faire en sorte que leur organisation intègre la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités, ses programmes et ses services. Elles conseillent les autorités en ce qui concerne les conditions de vie des femmes et s'assurent de la réalisation des engagements inscrits par leur ministère ou organisme au programme d'action en matière de condition féminine.

Certains ministères ont en outre mis sur pied un réseau interne de responsables de la condition féminine dans leurs bureaux régionaux. D'autres ont une unité administrative entièrement dédiée à la condition féminine.

Le réseau régional

En vertu d'une entente de collaboration que le Secrétariat à la condition féminine a conclue en 1997 avec le Secrétariat au développement des régions, maintenant ministère des Régions, et le ministère de la Métropole, maintenant ministère des Affaires municipales et de la Métropole, un réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine est constitué.

Ces responsables ont le mandat de coordonner et d'harmoniser les interventions du gouvernement en région afin que les femmes soient représentées d'une façon équitable dans les instances locales et régionales d'une part, et que leurs intérêts et leurs réalités soient pris en compte par ces instances d'autre part.

Les responsables régionaux font partie d'un réseau soutenu et coordonné conjointement par le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Régions.

Ressources humaines et financières

La structure organisationnelle du Secrétariat est formée de trois unités administratives : la Direction générale qui comprend l'analyse, la recherche et la coordination gouvernementale, l'Administration et les Communications. Le Secrétariat compte 25 postes permanents le 31 mars 1999.

Unités	Hors-cadre	Cadre	Personnel professionnel	Personnel technique, de bureau et assimilé	Total
Direction	1			1	2
Administration			1	3	4
Communications			1		1
Direction générale		2	14	2	18
TOTAL	**1**	**2**	**16**	**6**	**25**

Le budget du Secrétariat à la condition féminine s'établit à 1 819 000 $ en 1998-1999.

Ventilation des crédits

SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES	
Rémunération	1 381 700 $
Fonctionnement	397 300 $
Capital	—
Transfert	
– Support	40 000 $
TOTAL:	**1 819 000 $**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

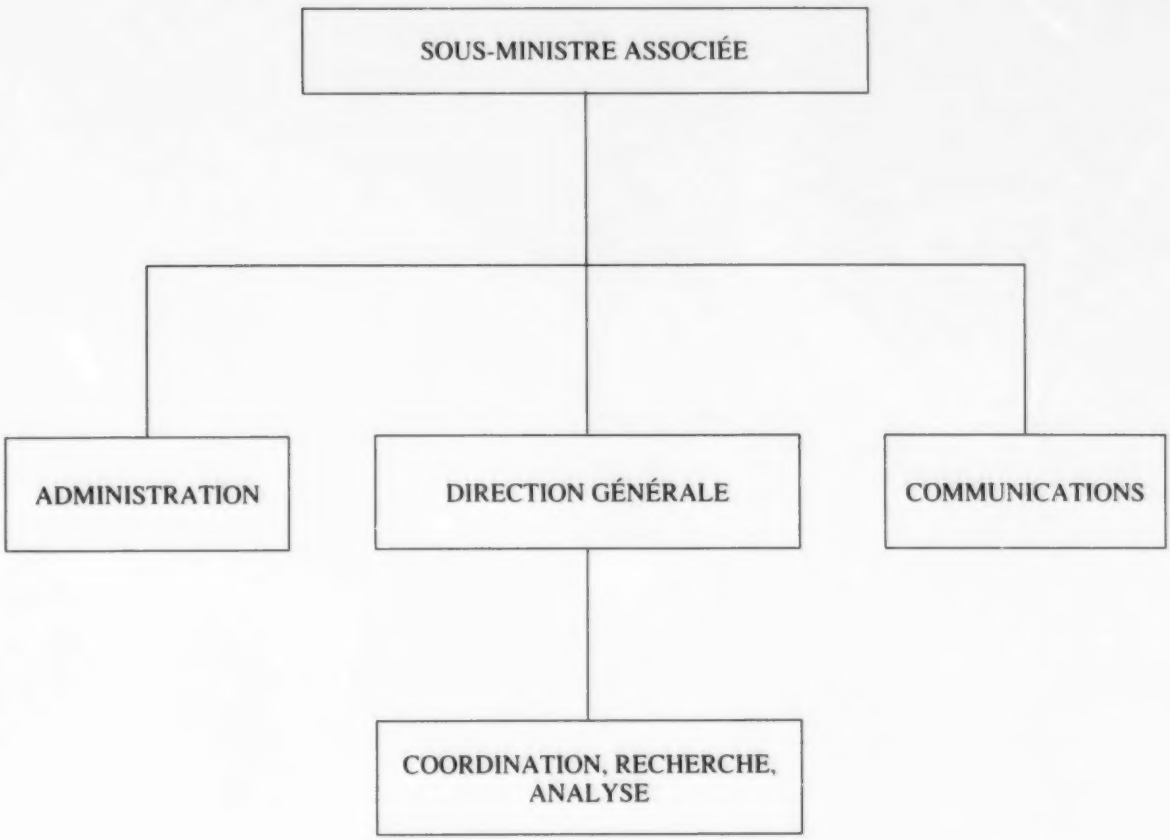

Programme condition féminine

Le Secrétariat relève du Programme 1, Condition féminine, du portefeuille Emploi, Solidarité et Condition féminine. Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de condition féminine. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine contribuent tous deux à l'exécution de ce programme.

Réalisations en 1998-1999

Analyse, recherche et coordination gouvernementale

Les objectifs poursuivis par le Secrétariat découlent de la *Politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003) et notamment de la cinquième orientation ajoutée à la Politique en mai 1997 visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*. Ces lignes directrices trouvent leur application pratique dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, deuxième étape de mise en oeuvre de la Politique.

Objectif 1: S'assurer, en partenariat avec les ministères et organismes et particulièrement avec les organismes centraux du gouvernement, de la mise en application du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*

La cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions* et le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* ont été adoptés le 30 avril 1997. Trente-quatre ministères et organismes y sont associés.

La mise en oeuvre de la politique s'accomplit par les trois grands types d'actions structurantes du Programme d'action, soit les projets mobilisateurs, les actions sectorielles, les actions locales et régionales. Le Secrétariat coordonne notamment les travaux des comités interministériels mis sur pied pour implanter les trois projets mobilisateurs: premièrement, l'instauration de l'analyse différenciée selon le sexe dans les pratiques gouvernementales; deuxièmement, la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes; troisièmement, le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique.

En mai 1998, le Secrétariat à la condition féminine a lancé une vaste opération dans les 34 ministères et organismes concernés pour faire le point sur l'état d'avancement des trois projets mobilisateurs et des 58 actions inscrites au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*.

L'exercice visait trois grands objectifs: d'abord préciser après un an l'état d'avancement de chacune des actions inscrites au programme d'action triennal; ensuite, faire connaître les actions additionnelles entreprises par les ministères et organismes sans être inscrites au programme d'action mais qui visent l'égalité entre les femmes et les hommes; et enfin permettre de faire les ajustements requis d'ici l'an 2000 afin que le gouvernement soit en mesure de produire un bilan positif de ses engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport synthèse de la première étape (1997-1998) de la mise en oeuvre du programme d'action a été préparé par le Secrétariat à la condition féminine et distribué aux autorités compétentes.

Objectif 2: S'assurer de la mise en oeuvre de la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*

Cette orientation a mis en lumière deux enjeux importants au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes en lien avec le développement des régions, soit:

- la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales
- et la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces instances.

Le réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année afin d'échanger de l'information et de l'expertise.

Les bureaux régionaux du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont sensibilisé leurs partenaires aux objectifs de la cinquième orientation; ils ont participé aux instances de concertation régionale en condition féminine et soutenu activement les projets et les initiatives régionales en matière de condition féminine. Des interventions ont été réalisées afin d'assurer une

représentation équitable des femmes lors de la création des centres locaux de développement (CLD). En janvier 1999, la représentation féminine aux conseils d'administration des CLD accrédités s'élevait à 24,3 %.

En mars 1999, la création d'un programme gouvernemental administré par le Secrétariat à la condition féminine visant à accroître la présence des femmes dans les postes décisionnels locaux et régionaux a été annoncée. Ce programme entrera en vigueur dès avril 1999. Dénommé *À égalité pour décider*, ce programme d'aide financière d'une durée de cinq ans, sera doté d'un budget d'un million de dollars par année. Il soutiendra des projets présentés par des groupes, des organismes, des associations ou des corporations à but non lucratif des différentes régions du Québec. Toutes les phases préalables à l'entrée en vigueur du Programme, y compris la normalisation et la production d'un guide d'information, ont été réalisées en 1998-1999.

Objectif 3 : Intervenir afin de s'assurer que les lois, les politiques et les programmes relevant des ministères et des organismes tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des droits des femmes, de leurs réalités, de leurs besoins et de leurs intérêts différents afin d'accroître l'efficacité des pratiques gouvernementales, leur évaluation et le suivi au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans une perspective d'assainissement des finances publiques et d'optimisation des ressources disponibles, le gouvernement du Québec a entrepris au cours des dernières années des réformes substantielles dans ses principaux domaines d'intervention, notamment dans le système socio-sanitaire, le système d'éducation, la sécurité du revenu, la fiscalité, les services à la famille et à la petite enfance. Parallèlement, il a mis sur pied de vastes chantiers pour stimuler la création d'emplois et il a adopté une politique de soutien au développement local et régional.

Si nécessaires soient-ils, ces bouleversements dans l'administration des affaires de l'État sont susceptibles de modifier la répartition des ressources et l'accessibilité aux services et de provoquer des effets secondaires imprévus.

Dans ce contexte, le Secrétariat doit veiller à ce que ces réformes n'aient pas d'effets préjudiciables sur les mesures adoptées jusqu'à maintenant pour corriger la disparité des conditions socio-économiques des femmes et des hommes, notamment les mesures énoncées au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* auquel le gouvernement a accordé son aval. De même, il doit souligner les entraves que peuvent comporter ces réformes par rapport aux progrès déjà réalisés en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et proposer, le cas échéant, des adaptations ou des solutions qui permettent de sauvegarder les acquis, voire même de les consolider sans dépenses additionnelles.

Par ses interventions (production d'analyses, de propositions, de recommandations, formulation d'avis, participation à des groupes de travail interministériels) le Secrétariat a contribué à ce que plusieurs mesures gouvernementales tiennent compte davantage des différences qui caractérisent les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes. Il s'est notamment penché sur les mesures suivantes :

- La *Politique familiale*;
- Le *Plan d'action jeunesse*;
- Les ententes spécifiques de développement de quelques régions;
- La mise en oeuvre et l'évaluation de la *Politique en matière de violence conjugale*;
- L'énoncé de la *Politique active du marché du travail 1998-2001*;
- Les orientations ministérielles concernant la pratique des sages-femmes;
- Les orientations en matière d'agressions sexuelles;
- Le programme de perception des pensions alimentaires;
- La consultation nationale sur la prostitution;
- La consultation sur la conciliation travail-famille;
- Le nouveau régime simplifié d'impôt sur le revenu;
- La *Loi modifiant la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes* (L.R.Q., c. P-16.1);
- Les orientations en matière de révision des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- Le *Règlement sur le contenu et la forme du rapport relatif à un programme d'équité salariale ou de relativité salariale complété ou en cours au 21 novembre 1996*;
- Les questions relatives à l'application ou à l'interprétation du *Code des professions et des autres lois professionnelles*;
- Le projet de Protocole facultatif à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*;
- La *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie*;

- L'avant-projet de loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait;
- La révision du salaire minimum et de la durée de la semaine normale de travail des domestiques résidant chez leur employeur;
- Le *Plan d'action annuel 1998-1999* d'Emploi-Québec.

Par ailleurs, pour le bénéfice de ses partenaires gouvernementaux et des groupes de femmes, le Secrétariat a révisé et mis à jour le sommaire des principales lois québécoises ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes, produit sous le titre *Condition féminine et droits*.

Objectif 4 : Susciter et soutenir toute action des ministères et des organismes visant à favoriser, dans leur domaine de responsabilités, l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour cet aspect de sa mission, le Secrétariat a partagé son expertise en participant aux travaux des comités suivants :

- Le Comité interministériel sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- Le Comité interministériel sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes;
- Le Comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique;
- Le Comité interministériel de suivi du Plan d'action jeunesse 1998-2001;
- Le Comité interministériel sur la stratégie d'action pour les enfants et les jeunes;
- Le Comité interministériel sur l'Année internationale des personnes âgées;
- Le Comité technique du Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne;
- Le Groupe de travail sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes de transfert aux particuliers;
- Le Comité de suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* et le sous-comité d'évaluation de la Loi;
- Le Comité sur les services d'intégration à l'emploi pour les femmes;
- Le Sous-comité sur le travail autonome créé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité;
- Le Partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*;
- Le Conseil des aînés;
- Le Comité interministériel sur le développement durable;
- Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale;
- Le Groupe de travail interministériel chargé de l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Le Groupe de travail interministériel sur le harcèlement psychologique en milieu de travail;
- Le Groupe de travail sur la confidentialité des renseignements;
- Le Comité conseil de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Le Comité conseil de la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes;
- Le Comité opérationnel de la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes;
- Le Groupe de travail sur les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles;
- Le Comité permanent de la politique linguistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Activités externes

Objectif 5 : Promouvoir sur le plan international le savoir-faire du Québec, les réalisations et les actions novatrices au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Il importe que les gouvernements les plus progressistes quant au respect des droits humains fondamentaux et à la lutte contre toutes les formes de discrimination fassent valoir sur le plan international leur action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes pour faire échec aux courants contraires à ces valeurs d'égalité et de justice sociale qui ont cours dans certaines sociétés.

Cette action en faveur d'un progrès humain authentique et durable est un gage de santé démocratique qui attire le respect et la confiance des autres sociétés qui s'y investissent déjà et soutient les efforts de celles qui cherchent à s'y engager.

Que ce soit sur la scène intergouvernementale canadienne ou sur la scène internationale, le Québec est de plus en plus présent aux différents événements orientés vers la reconnaissance et le respect des droits des femmes.

À cet égard, le Secrétariat a contribué à l'opération de la Programmation intégrée d'affaires internationales menée au début de chaque année par le ministère des Relations internationales.

Il a participé aux séances du Comité de sélection chargé d'examiner les projets soumis dans le cadre du Programme relatif aux événements internationaux - volet ONG - et formulé des recommandations au ministère des Relations internationales.

En outre, il accueille des missions étrangères et participe à des activités du même type :

- Accueil d'une mission de la Tunisie (28 juin au 4 juillet 1998) dans le cadre de la première réunion du Comité technique de coordination issu du *Programme de coopération tuniso-québécois dans le domaine des droits et des conditions de vie des femmes (1998-2002).*
- Accueil d'une représentante du ministère du Développement social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Royaume du Maroc (octobre 1998) dans le cadre du suivi de la mission de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité du Québec en matière de formation professionnelle et de l'emploi réalisée en février 1998.
- Accueil de la sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO (juillet 1998).
- Organisation et coordination avec l'Agence de coopération et de développement international (ACDI) d'une mission de travail dirigée par la ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali (novembre 1998) en vue de présenter les structures, le fonctionnement et la gestion de la Condition féminine dans l'appareil d'État et au sein du mouvement des femmes au Québec
- Participation au Congrès mondial de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (7 au 9 décembre 1998).
- Participation au *Forum global Vienne plus cinq sur les droits humains*, réunissant à Ottawa, en juin 1998, la communauté internationale des organisations non gouvernementales de défense des droits humains.
- Rencontre avec la chef de la coopération internationale du ministère du Développement social, de la Solidarité, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (juin 1998)dans le cadre de la 2e réunion du Comité technique lié à l'*Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc en matière de formation professionnelle et de promotion de l'emploi*
- Soutien à la préparation de la participation de deux Québécoises à la Conférence internationale organisée par EuroFem " Gender and Human Settlements " tenue en Finlande en juin 1998.
- Entrevue accordée à la station de télévision japonaise HHTV de Hiroshima sur l'évolution des droits des Québécoises.
- Participation à l'ouverture de la Rencontre préparatoire internationale de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 (16 octobre 1998).
- Accueil de la ministre française de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la visite officielle du Premier ministre de la République française (15 décembre 1998).
- Analyse, commentaires et suivis relatifs aux demandes adressées à la ministre responsable de la Condition féminine par les organisatrices de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000.
- Participation à la mission d'analyse des besoins au Bénin dans le cadre du Programme intégré d'appui à la démocratie (février 1999).

Enfin, le Secrétariat a également réalisé les activités suivantes en matière de droit international :

- Examen du 7e Rapport du Canada concernant le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.*
- Collaboration à la préparation de la partie québécoise au 2e rapport du Canada sur la *Convention relative aux droits de l'enfant.*

Organisation de trois activités pour 1998 :

- deux midis-conférence (Musée de la civilisation) : le 18 mars, portant sur l'histoire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et ses affinités avec la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*; le 6 mai, portant sur *l'impact et les conséquences de la mise en oeuvre des conventions et des Pactes internationaux sur le droit québécois*;
- session de perfectionnement offerte à 50 personnes oeuvrant au sein de l'appareil gouvernemental, le 28 octobre 1998 : *Condition féminine et mouvements d'internationalisation : de nouveaux paramètres pour l'action nationale.*

Objectif 6 : Assurer la préparation et le suivi des quatre rencontres fédérales, provinciales et territoriales des ministres et des hauts-fonctionnaires responsables de la condition féminine

La 17e Conférence annuelle fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine s'est tenue à Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest, les 20 et 21 août 1998. Les sujets discutés ont porté sur l'évolution des travaux concernant la violence, la sécurité économique des femmes, leur santé et les suivis à la *Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes*.

En préparation de leur Conférence annuelle, les ministres se sont rencontrées à Toronto le 4 avril 1998 et ont indiqué les orientations qu'elles privilégient sur les deux thèmes suivants : la violence et l'autonomie des femmes sur le plan économique.

De façon à apporter le soutien et l'expertise nécessaires à la ministre responsable de la Condition féminine dans le cadre du Forum fédéral, provincial et territorial, le Secrétariat à la condition féminine a participé aux quatre rencontres des hauts-fonctionnaires en 1998-1999. Ces rencontres ont eu lieu, le 5 avril 1998 à Toronto, les 18 et 19 juin à Ottawa, les 23 et 24 novembre 1998 à Ottawa et du 5 au 7 février 1999 à Victoria en Colombie-Britannique. De plus, le Secrétariat participe aux comités de travail suivants :

- Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la violence faite aux femmes;
- Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'autonomie et la sécurité économiques des femmes.

Objectif 7 : Poursuivre la mise en oeuvre de mécanismes d'échange et de concertation avec les partenaires qui travaillent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et particulièrement avec les groupes associés au mouvement des femmes

Les pressions exercées par le mouvement des femmes ont favorisé l'adoption de nombreuses mesures gouvernementales contribuant à réduire les disparités entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. L'égalité de fait apparaît cependant comme un projet de société permanent. Des résistances profondes à la reconnaissance de ce droit sont encore inscrites tant dans les systèmes que dans les mentalités. Les progrès en cette matière dépendent largement des hommes et des femmes en position de pouvoir, surtout aux plus hauts échelons de l'État, de leur sensibilité à ces questions de droit, de leur détermination commune, de leurs efforts conjugués pour prendre action et faire évoluer la situation vers le respect constant du principe d'égalité.

Par principe d'égalité, nous entendons égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. Le mandat d'assurer le respect de ce droit n'appartient pas davantage aux femmes qu'aux hommes et aucun progrès durable n'est possible sans que les uns et les autres ne s'engagent dans cette voie de l'égalité.

Il importe de rappeler qu'à la lumière des enseignements de la *Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes* concernant l'importance de tenir compte des expériences et des compétences des organisations non gouvernementales et qu'à la suite des consultations sur le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* qui ont permis à plus de deux cents personnes de divers milieux (communautaire, universitaire, privé) de partager leur expertise, le Secrétariat a poursuivi son travail en étroite collaboration avec plusieurs groupes et organisations et a participé à des activités qu'ils ont organisées, notamment avec les partenaires suivants :

- L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS);
- La Fédération des femmes du Québec;
- Relais-Femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing;
- Le Réseau mondial des groupes de femmes autonomes ayant le français comme outil de travail;
- L'Organisation de la marche mondiale des femmes pour l'égalité, le développement et la paix, prévue du 8 mars au 27 octobre 2000;
- La Maison Parent-Roback;
- Le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval;
- Le Réseau des femmes d'affaires du Québec;
- Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF);
- La Fédération des agricultrices du Québec;
- La Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes;
- Vidéo-Femmes;
- La Fédération des Unions de famille;
- Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec;
- Le Réseau québécois d'action sur la santé des femmes;
- Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale;
- Carrefour Tiers-Monde;

- Le comité Femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI);
- Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF);
- La Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec;
- Le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel;
- L'Association des femmes autochtones;
- L'Association des ressources intervenant auprès des hommes violents;
- L'R des centres de femmes du Québec;
- La Maison Flora-Tristan;
- Le Développement québécois de la sécurité des femmes;
- Le Centre de création et d'expansion d'entreprise (CCEE) du Collège de Limoilou;
- Le Réseau d'échanges stratégiques en matière d'équité en emploi.

Communications

En 1998-1999, le Secrétariat a continué à seconder la ministre responsable de la Condition féminine en matière de communications. Il lui a offert le soutien nécessaire à la réalisation de diverses activités de communication, dont la participation à l'organisation de conférences de presse et de rencontres avec les représentantes du mouvement des femmes, la rédaction de nombreux communiqués de presse, d'allocutions, de motions, de messages et d'autres documents liés aux conditions de vie des femmes.

Le Secrétariat a procédé à l'édition, au suivi technique et à la réédition de certaines publications, dont le *Rapport synthèse de la première étape du programme d'action 1997-2000* et le *Sommaire des principales lois qui ont une incidence sur les conditions de vie des femmes*. Il a entretenu des relations de presse et répondu aux demandes d'information provenant des médias, du mouvement des femmes et de la population en général.

La bourse d'études Irma-LeVasseur, du nom de la première femme médecin spécialiste du Québec, est réservée aux étudiantes de 4e et 5e secondaires. Elle vise à encourager les filles à poursuivre leurs études en sciences ou en technologies.

La bourse d'études Irma-LeVasseur a été remise en avril 1998 au nom de la ministre responsable de la Condition féminine à la jeune récipiendaire Ruth Essebag pour son projet intitulé *Loss of Bacterial Resistance*.

Le Secrétariat à la condition féminine a poursuivi, en 1998-1999, les activités de communication et de diffusion liées à la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, portant sur *La place des femmes dans le développement des régions*, et au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*.

Au cours de l'année, le Secrétariat à la condition féminine a pris une part active aux activités du comité opérationnel de la campagne gouvernementale de prévention de la violence faite aux femmes. Les travaux de ce comité sont coordonnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le Secrétariat a, en outre, participé à l'élaboration des outils de communication de la campagne, ainsi qu'à la préparation de la conférence de presse et du lancement public qui ont eu lieu le 7 octobre 1998, à Québec. Il a secondé la ministre responsable de la Condition féminine dans ses relations avec les médias et dans ses activités de relations publiques à l'occasion de cette campagne.

Le Secrétariat à la condition féminine a, enfin, préparé différents documents visant à soutenir la ministre dans diverses activités entourant le 8 mars, Journée internationale des femmes.